

Conditions de recrutement :

Animateurs (trices) brevetés(es) ; (38h/s) - RECREA'KIDS

- Eté 2025



➤ Description des fonctions

Profil de la fonction :

Les tâches :

- Gestion des groupes qui lui sont attribués (organisation, résolution des conflits, etc.)
- Adhérer et participer au projet pédagogique.
- Être créatif en fournissant une farde dans laquelle se trouvent des activités et animations.
- Responsable de la sécurité, de la surveillance et de l'occupation des enfants qui lui sont confiés.
- Communication de tout problème au Coordinateur et la responsable de l'ASBL.
- Assurer les transports, le matin et le soir, accompagné Animateurs (trices) et Aide-animateurs (trices), qui seront chargés de la surveillance des enfants.
- Organisation des activités spéciales (fêtes de centre, autres).
- Vérification journalière des présences des enfants dans chacun des groupes dont il a la responsabilité.
- Travailler en équipe et être polyvalent : peut être amené à remplacer un animateur et à gérer un autre groupe.

Profil :

- Etre **Animateur breveté** porteur d'un titre délivré sur base de l'acquisition d'une formation théorique de 150 heures et d'une expérience utile de 150 heures de prestations au sein d'un centre de vacances **ou**
- Etre porteur d'un diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique, au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieure de promotion sociale **ou**
- Etre porteur d'un diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale **ou**
- Etre porteur d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études d'aspirante en nursing et justifier d'une expérience utile de 150 heures de prestation au sein d'un centre de vacances **ou**



- Etre porteur d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études de puéricultrice pour l'encadrement des enfants de six ans et moins.

et remplir la condition suivante : avoir exercé les fonctions d'Animateur/trice pendant au moins 3 ans dans un centre de vacances.

- A défaut de posséder un des titres requis : remplir la condition suivante : répondre d'une ancienneté de minimum 5 ans dans le domaine de l'animation ou de l'encadrement d'enfants.
- Avertir son responsable de tout manquement dans le groupe, concernant les parents ou l'animateur.

